

**MAIRIE**



**De**  
**CASSAGNES**  
Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion mercredi 27 mars 2013 à 20 h 30**

Le vingt-sept mars deux mil treize à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 8

**Etaient présents** : Mr JURQUET, , Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mme VERDIER, Mme CAILHOL., Mr LOUBIERES Mr FERNANDEZ,

**Absent** : Mr ALADEL, Mme DESSAINT

**Excusé** : DACHARY Lucie,

**Date de convocation:** 18 mars 2013

**Date d'affichage:** 18 mars 2013

**Secrétaire de séance** : Mme CAILHOL

**Objet : Déplacement du chemin de Pouget à Bouteilles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nouveau tracé du chemin reliant le Pouget à Bouteilles présenté par Madame Jacqueline COCULA.

Comme convenu lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire Jean-Claude JURQUET avec Monsieur LANDIECH Bernard 1<sup>er</sup> Adjoint et Monsieur Alain LOUBIERES conseiller municipal, se sont rendu sur le terrain pour délimiter le futur tracé présenté à la séance du 24 février 2013, après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le tracé proposé ; Il est demandé à Mme COCULA de faire porter des remblais sur une partie du futur chemin pour rectifier le dévers.

Une patte d'oie doit être créée à l'entrée du chemin en limite de la voie communautaire qui relie bouteille, la largeur du futur chemin sera de 4 M.

La transaction d'achat ou de vente des terrains sera sur la base de 0.30 € le m<sup>2</sup>, les frais d'actes et de géomètre seront à la charge du demandeur Madame COCULA Jacqueline.

Monsieur Christian LAVILLE Maire de FRAYSSINET LE GELAT est désigné comme commissaire enquêteur ; Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nomination.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le  
Acte rendu exécutoire le

Le Maire  
Jean-Claude JURQUET